

Avis aux porteurs transmis par Euroclear et mis en ligne sur le site internet de Sanso Investment Solutions

Paris, le 21/03/2024

Objet : Evolution de la stratégie d'investissement du fonds Sanso Objectif Durable 2024.

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs du fonds Sanso Objectif Durable 2024, Part A (FR0010813329), Part U (FR0010917245), Part I (FR0010804005), Part S (FR0010985002) ou Part SI (FR001400FCC0) et nous vous en remercions.

1- Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La stratégie d'investissement du fonds est actuellement d'investir dans des obligations ayant une maturité telle que la maturité moyenne du portefeuille est à décembre 2024 (avec une maturité maximum à décembre 2025).

A l'approche de cette échéance, la société de gestion souhaite prolonger la stratégie pour atteindre une maturité moyenne à décembre 2026 (un maximum à juin 2027).

A cette occasion, et la suite de l'obtention de l'agrément nécessaire pas Sanso Investment Solutions, des investissements dans des émissions seniors et subordonnées financières dont Additional Tier 1 -AT1/RT1- et les Contingent convertibles bonds -CoCo-, sera autorisé dans la limite de 15% de l'actif net du fonds.

La dénomination du fonds sera modifiée : Sanso Objectif Durable 2026

Toutes les autres caractéristiques de votre fonds restent inchangées.

2- Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Ces changements prendront effet à compter du 15/4/2024.

Si vous en acceptez les termes, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 15/04/2024

3- Quel est l'impact de ces modifications sur le profil rendement / risque de votre investissement ?

Modification du profil rendement/risque :	OUI
Augmentation du profil rendement/risque :	NON
Augmentation potentielle des frais :	NON
Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque :	NON SIGNIFICATIF



4- Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Ces changements n'ont pas d'impact sur la fiscalité des porteurs de parts.

5- Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et sur le futur fonds ?

	AVANT CHANGEMENT	APRES CHANGEMENT
Dénomination	Sanso Objectif Durable 2024	Sanso Objectif Durable 2026
Objectif de gestion (*) :	L'objectif du FCP est d'obtenir sur la durée de placement recommandée une performance liée à l'évolution des marchés obligataires internationaux notamment au travers d'un portefeuille de titres de créances à haut rendement de maturité 2024 .	L'objectif du FCP est d'obtenir sur la durée de placement recommandée une performance liée à l'évolution des marchés obligataires internationaux notamment au travers d'un portefeuille de titres de créances à haut rendement de maturité 2026 .
Maturité moyenne	Décembre 2024	Décembre 2026
Stratégie d'investissement (*) :		
Maturité maximum	Juin 2025	Juin 2027
Emissions seniors et subordonnées financières : Additional Tier 1 - AT1/RT1- et Contingent convertibles bonds -CoCo-	0%	Jusqu'à 15%

(*) Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 22/02/2024.

6- Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du fonds sur le site internet www.sanso-is.com ou d'en faire la demande auprès de :

SANSO Investment Solutions - 69 boulevard Malesherbes - 75008 PARIS
contact@sanso-is.com / 01 84 16 64 36

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Si vous souscrivez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

En revanche, si vous ne souhaitez pas participer à cette opération, vous pouvez demander le rachat sans frais de vos parts. Cette possibilité vous sera toujours offerte, le fonds ne facturant pas de commission de rachat.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

David Kalfon
Président